

Paris, le 26 avril 2023

Communiqué de presse

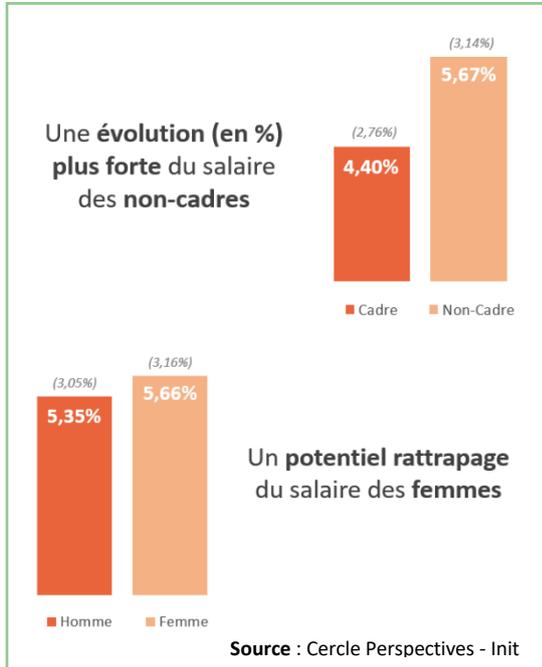
2nd ÉDITION - ETUDE DE L'ÉVOLUTION DES SALAIRES DANS LES TPE/PME

En 2022, des augmentations de salaire plus fortes que l'inflation.

Face à la reprise de l'inflation et aux difficultés de recrutement, les patrons de TPE-PME ont très majoritairement décidé d'améliorer le pouvoir d'achat de leurs salariés en 2022 et ce, quel que soit le secteur d'activité, la zone géographique ou le statut des salariés. C'est ce qui ressort d'une étude analysant l'évolution des salaires de 364 926 salariés de TPE/PME réalisée par le Cercle Perspectives, un cercle de réflexion qui regroupe les 19 cabinets d'expertise-comptable les plus importants de France. Au total, les salaires ont ainsi augmenté en moyenne de +5,49 % en moyenne entre décembre 2021 et janvier 2023, dans les TPE/PME, plus rapidement que l'inflation (+5,2% en 2022).

« Les résultats de cette étude montrent que les patrons de TPE/PME ont très majoritairement choisi de rogner sur leurs marges pour améliorer le pouvoir d'achat de leurs salariés face aux tensions inflationnistes, et maintenir l'attractivité de leurs entreprises dans un marché de l'emploi marqué par les difficultés de recrutement, notamment dans certains secteurs comme l'hôtellerie/restauration » déclare Antoine de Riedmatten, Président du Cercle Perspectives et président du directoire d'In Extenso.

Effet de rattrapage pour les femmes, augmentation plus forte pour les non-cadres



Afin de rester attractives et de soutenir le pouvoir d'achat de leurs salariés, les TPE/PME françaises ont très majoritairement augmenté les salaires au cours de l'année 2022, avec une augmentation moyenne de + 5,49% en 2022.

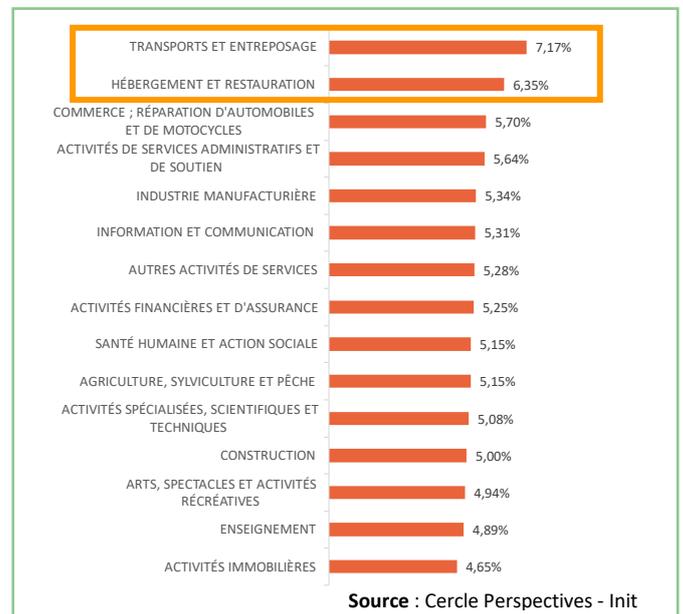
Les salariés non-cadres ont vu leur salaire augmenter plus rapidement (+5,67%) que les cadres (+4,40%), notamment sous l'effet de la triple revalorisation du SMIC sur la période (+0,9% au 1^{er} janvier 2022, + 2,65% en mai et +2,01% en août 2022), qui a conduit aussi à revaloriser les salaires au voisinage du salaire minimum.

De même, les femmes, qui sont structurellement moins bien rémunérées, à compétences égales, que les hommes, ont bénéficié d'un léger effet de rattrapage avec une augmentation de leur salaire de + 5,66% contre +5,35% pour les hommes.

Des revalorisations salariales supérieures à la moyenne dans les secteurs ayant des difficultés à recruter

Les secteurs confrontés aux plus grandes difficultés de recrutement ont consenti à davantage d'efforts pour attirer ou conserver leurs collaborateurs. C'est le cas, par exemple, du secteur du transport (+7,17%) ou de l'hôtellerie-restauration (+6,35%).

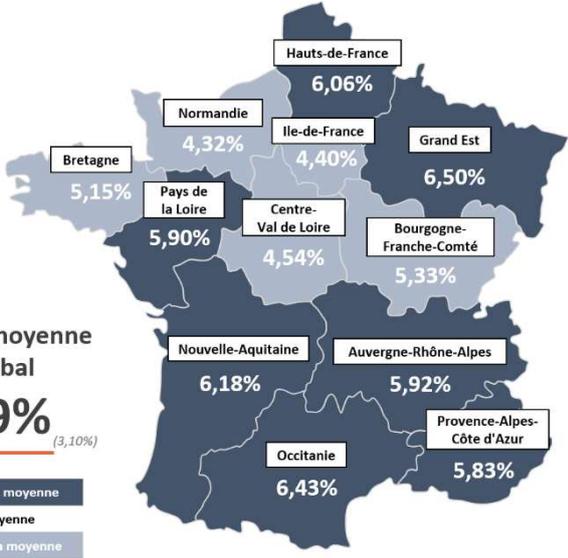
Quel que soit le secteur, les TPE/PME interrogés ont toutes revalorisé les salaires avec des variations internes selon le niveau de qualification exigé, la vitalité du marché et leurs marges.



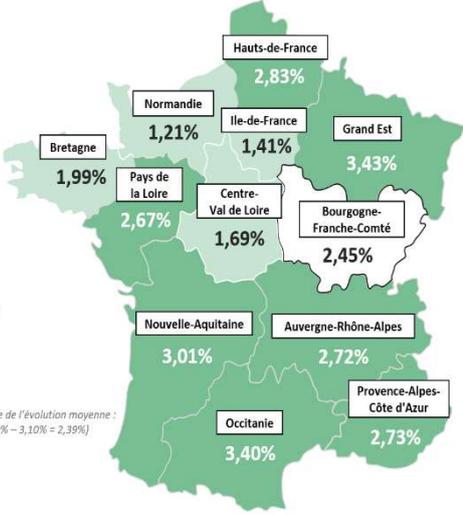
Au cours du S2 2022, un effet de rattrapage des régions qui avaient le moins augmenté les salaires au cours du S1 2022

Au niveau régional, les salaires ont par ailleurs continué de **converger vers les standards franciliens**, notamment dans les régions, notamment dans les régions comprenant de grandes métropoles, où les TPE-PME sont les plus concentrées.

Ce processus de convergence est une des conséquences de la crise du Covid, qui a conduit à renforcer l'attractivité de certaines grandes métropoles telles que Nantes, Lyon, Bordeaux, Marseille.



Augmentation des salaires en 2022



Augmentation des salaires au S2 2022

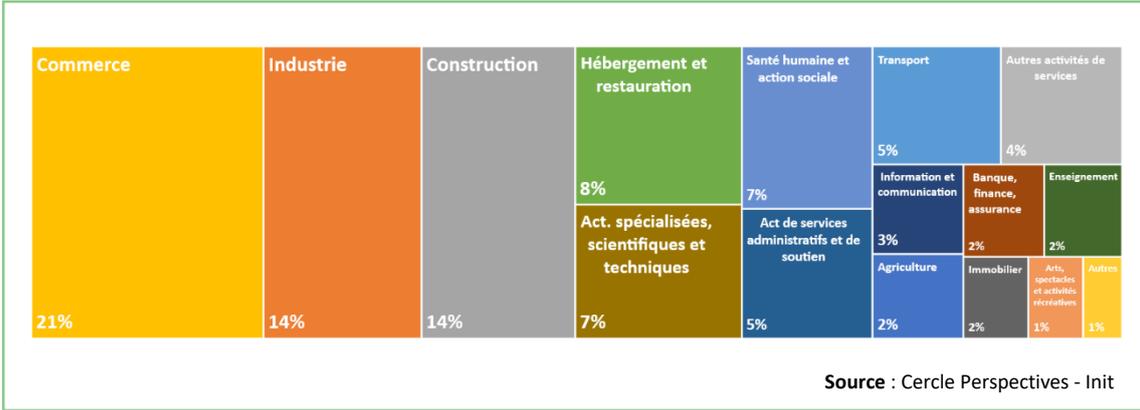
Les régions où l'augmentation des salaires avait été moins forte que la moyenne nationale lors du 1er semestre 2022 (+3,10%), ont **plus fortement augmenté leurs salaires lors du 2nd semestre** (moyenne nationale de +2,39%). C'est le cas par exemple de la région PACA (+2,73% au S2 2022 ou de la région Grand Est (+3,43% contre moyenne nationale de +2,39%). A l'inverse, les régions qui avaient plus fortement augmenté les salaires au cours du S1 2022, comme la Normandie (+3,12%) ont moins revalorisé les salaires au S2 2022 (+1,21%).

Enfin, plusieurs régions connaissent un dynamisme particulier, fruit d'une tendance longue de la valorisation de leur pouvoir d'attraction : **Nouvelle-Aquitaine (3,01%) et Occitanie (3,40%)**.

Méthodologie :

Le baromètre a été réalisé sur la base des données collectées par les 19 cabinets d'expertise-comptable membres du Cercle Perspectives, lesquelles sont constituées de bulletins de paie des mois de décembre 2021 et janvier 2023 de **364 926 salariés**, tous secteurs et régions confondus. La consolidation des données a été réalisée par le cabinet d'études INIT.

Ces TPE-PME couvrent la grande majorité des secteurs d'activité en France, parmi lesquels :



Contacts média - perspectives@clai2.com

Stéphanie Barré-Lesauvage
06 42 58 95 25

Nicolas Delaval
06 58 29 21 15

Raphaël Caors
07 77 26 72 07

Perspectives – Cercle des conseils d’entreprises

Ce collectif regroupe près de 15 000 professionnels du conseil d’entreprises issus de 19 cabinets d’expertise-comptable parmi les plus importants du marché national. Son objectif est de promouvoir l’économie française en tenant compte de la diversité du tissu entrepreneurial français.

Convaincu qu’un nouveau contrat de confiance entre les entreprises et l’Etat est possible, Perspectives s’appuie sur sa connaissance du terrain et des entreprises de toutes tailles et de tous métiers. Implanté dans plus de 840 villes, le cercle Perspectives accompagne plus de 350 000 entreprises (groupes, ETI, PME et TPE) et représente un chiffre d’affaires global de près d’un milliard et demi d’euros.

www.cercle-perspectives.fr



A propos d’INIT

INIT est le 1er institut français spécialiste des études de satisfaction et d’optimisation de l’expérience client. Créé en 1995 et pionnier de cette expertise, nous sommes une société de : 30 collaborateurs, 25 ans d’expérience et réalisons environ 200 projets par an.

